



Assurance Tous Risques Sauf, Dommages aux biens, Commerces et distribution

Ce nouvel intercalaire Tous Risques Sauf a été conçu par Affiliated FM pour couvrir les risques de dommages aux biens et de pertes d'exploitation auxquels les propriétaires et exploitants de commerces de détail sont exposés.

Il s'agit d'un produit établi sur la base du texte proVision qui en présente donc tous les avantages : une forme simplifiée, facile à comprendre et à consulter, un traitement automatisé et la souplesse des limites de garantie.

Des garanties adaptées

Le secteur de la distribution comporte des risques spécifiques de dommages aux biens et d'interruption des activités.

- La complexité des chaînes d'approvisionnement augmente avec la mondialisation du commerce.
- Le commerce en ligne est exposé à des risques particuliers tels que les virus informatiques.
- Des obligations de contrôle des marchandises endommagées sont imposées aux distributeurs par les fournisseurs de marques déposées.
- Un sinistre dans un commerce voisin peut entraîner une baisse de fréquentation et donc de chiffre d'affaires par « perte d'attrait ».

Tous ces risques ainsi que d'autres risques spécifiques de ce secteur sont couverts **automatiquement** par l'avenant Commerces et Distribution.

Chaîne d'approvisionnement	500 000 €
Coûts supplémentaires de logistique	100 000 €
Impossibilité d'accès	250 000 €
Données et supports informatiques	500 000 €
Perte d'attrait	100 000 €
Frais de retour	50 000 €
Gestion de crise	100 000 €
Changements de température	100 000 €
Vol d'objets de valeur	50 000 €
Responsabilité d'entrepositaire	500 000 €

Une juste estimation des valeurs

Il est essentiel que les valeurs déclarées par le client soient en accord avec les termes et conditions de la police d'assurance.

- Comment sont évalués les produits dans un magasin de détail ?
- et comment le sont-ils chez le fabricant ou dans un entrepôt ?
- Si un entrepôt qui traite des commandes en ligne fournit également des distributeurs de briques et de ciment, sur quelle base les valeurs des produits seront-elles déterminées ?

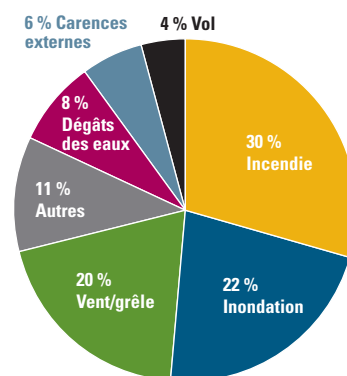
Il est important de déterminer si la police souscrite par le client est en accord avec la manière dont il évalue ses produits.

Chaque client a établi son propre modèle d'activité dans lequel l'évaluation de ses biens varie selon les étapes du circuit de distribution. Notre intercalaire Commerces et distribution s'adapte au modèle d'activité du client afin que l'application du contrat en cas de sinistre réponde aux besoins du client.

La prévention des sinistres avant tout

Un commerce doit garder ses portes ouvertes et avoir des produits à vendre pour être profitable. Etant donné la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement et le renforcement de la concurrence sur les marchés, une seule journée d'arrêt des activités à cause d'un sinistre peut entraîner une perte définitive de la clientèle.

Causes de sinistres dans la Distribution en 2005-2010



L'avenant proposé par Affiliated FM comporte non seulement un large éventail de garanties mais aussi de nombreuses ressources en termes de prévention des sinistres :

- Chaque client bénéficie d'un programme personnalisé de prévention des sinistres établi avec nos ingénieurs de comptes.
- Les responsables de commerces ont accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à une formation en ligne réservée au secteur Commerces et distribution.
- Une étude spéciale de prévention des sinistres est réalisée par un ingénieur Affiliated FM pour les sites critiques tels que les entrepôts de distribution.

Une garantie Tous Risques Sauf

Le texte de base proVision offre une garantie Tous Risques Sauf comportant une limite combinée pour les garanties :

- Biens immobiliers et mobiliers et
- Pertes d'exploitation

La garantie Pertes d'exploitation étant incluse dans la limite de garantie de la police, vos clients sont assurés de bénéficier d'une garantie suffisante en cas de sinistre majeur.

Une garantie Bris de machine est également intégrée, avec extension des dommages mécaniques et électriques à tous les équipements dans la limite contractuelle du contrat. Enfin, les sous-limites habituelles concernant la contamination par l'ammoniac, les substances dangereuses, la détérioration et les dégâts des eaux ont été supprimées.

Simplicité et rapidité

Parallèlement à l'accélération actuelle du rythme des affaires, l'exigence des clients en termes de rapidité des services s'est accrue. Le texte de base proVision est conçu de manière à répondre rapidement et efficacement à vos besoins comme à ceux des clients.

- Vos souscripteurs sont habilités à négocier et conclure eux-mêmes les affaires.
- Nos polices sont rédigées d'une manière simple et claire. L'intercalaire Commerces et distribution ne comportant que 31 pages, il est facile d'y trouver ce que l'on cherche.
- Notre proposition initiale devient la note de couverture, puis la section Conditions particulières de la police définitive. Cela permet de limiter les redondances et les sources d'erreur, et d'améliorer la transparence du contrat.

Des avantages uniques

Le modèle de souscription créé par Affiliated FM étant basé sur une analyse d'ingénierie, nous sommes en mesure d'offrir la capacité et la stabilité de garantie dont les clients ont besoin.

- Lors de l'indemnisation après sinistre, nos assurés peuvent choisir d'affecter les indemnités à des investissements non prévus, dans la situation de risques *de leur choix*.
- Pour les frais additionnels additionnels, la limite de garantie est égale au montant le plus élevé entre 1 M € et 15 % des pertes d'exploitation déclarées.
- Nous couvrons les fuites d'installation sprinkleur et les incendies faisant suite à un mouvement du sol ou à une inondation sous réserve de l'application des limites et franchises du contrat.
- Le déblaiement, ainsi que les virus et équipements informatiques sont garantis dans les limites du contrat.
- La capacité disponible pour les mouvements du sol et les inondations peut atteindre 200 M €, hors pays comme la France ou l'Espagne disposant d'une garantie obligatoire.

Des limites flexibles

De généreuses extensions de garantie, par exemple 1 M € pour les dommages dus aux moisissures ou champignons, tiennent compte des besoins spécifiques de chaque client. Les souscripteurs d'Affiliated FM travaillent avec nos partenaires courtiers pour identifier les besoins de chaque client et établir des limites adaptées.

Extensions de garantie

Produits et frais de lutte contre l'incendie	100 000 €
Honoraires professionnels	100 000 €
Coûts supplémentaires	250 000 €
Arbres, arbustes, plantes et pelouses	100 000 €

limité à 1 000 € par unité

Chaussées et routes	250 000 €
Frais de nettoyage du sol et de l'eau*	50 000 €
Installation	250 000 €
Biens nouvellement acquis	2 500 000 €
Situations de risques non désignées	1 000 000 €
Objets d'art	250 000 €
Créances non recouvrables	1 000 000 €
Documents de valeur et archives	500 000 €
Supports et données informatiques	500 000 €

Démolition et augmentation des frais de construction	
A : Parties non endommagées	Limite du contrat
B : Démolition	1 000 000 €
C : Mise en conformité	1 000 000 €
D : Pertes d'exploitation	1 000 000 €
Erreurs et omissions	1 000 000 €
Transport	500 000 €
Terrorisme	100 000 €
Moisissures ou champignons	1 000 000 €
Païement différé	100 000 €
Carence de services-	
Dommages matériels	250 000 €
Récompenses	100 000 €
Espèces et valeurs monétaires	100 000 €
Serrures et clés	100 000 €
Frais accessoires	100 000 €

Extensions de garantie Pertes d'exploitation

Pouvoirs publics - Jours	30
Carence de services	250 000 €
Impossibilité d'accès	250 000 €
Augmentation des impôts	100 000 €
Extension de la période d'indemnisation - Jours	30